



2024/481

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE**OBJET : Travaux de réfection des murs de l'enceinte du cimetière des Forges**

Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;**Vu** le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique permettant aux acheteurs de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes,**Vu** la nécessité de procéder aux travaux de réfection des murs de l'enceinte du cimetière des Forges ;**Considérant** l'offre remise par la société LG CONSTRUCTION domiciliée, 506 rue de l'Industrie à Tarnos (40200).**D É C I D E****Article 1^{er}** : de passer commande des travaux de réfection des murs d'enceinte du cimetière des Forges, avec la société et aux conditions suivantes détaillées au dossier technique :**Titulaire : LG CONSTRUCTION****506 rue de l'Industrie****40220 TARNOS****Pour la somme de :** 93 616,00€HT soit 112 339,20€TTC**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr**Article 4** : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Publié sur le site de la Ville le 31/10/2024

Fait à Tarnos, le 25 octobre 2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

